



12 rue des Sources
10240 Avant les Ramerupt
☎ 03 25 37 67 26
Fax 03 25 37 87 57
<http://www.maires-aube.asso.fr>
maires.ruraux10@wanadoo.fr

Brèves Infos

Lettre d'information destinée aux adhérents

MEILLEURS VŒUX

JANVIER 2008

Pour respecter une tradition bien sympathique, je vous adresse mes vœux les plus sincères de bonne et heureuse année. Que chacun puisse vivre cette année 2008 en parfaite santé, et qu'il y trouve la réalisation de ses projets les plus chers.

Pour les responsables communaux que nous sommes, 2008 revêt une importance particulière puisqu'elle verra le renouvellement des conseils municipaux. Certains d'entre nous ne serons plus là pour œuvrer dans l'association, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut déjà « raccrocher », mais au contraire penser à la manière dont pourra se transmettre le flambeau. En sept ans, le nombre d'adhérents a doublé et nous devons continuer à progresser pour être plus représentatif et pour être force de proposition face à l'administration et à ses décisions souvent préjudiciables à nos communes rurales.

Je ne peux m'empêcher de reprendre quelques mots tirés des vœux du Sénateur Yann GAILLARD : « O difficile pays, ne décourage pas celles et ceux qui ont tout fait pour toi, dans la proximité ! O méritoires collègues, allez si vous pouvez jusqu'au bout de votre tâche, pour le bien de vos concitoyens ».

Encore merci à toutes et à tous, chers collègues, et sachez que malgré les difficultés rencontrées, nous continuerons à travailler en faveur du monde rural. Les adhérents de l'AMRA seront encore plus nombreux, donc plus forts pour faire entendre leur voix.

Denis MAILIER

Site internet

Le site internet de l'AMRA est en reconstruction totale et vous pourrez de nouveau vous connecter dès le début de février.

Cotisation 2008

Lors de la dernière assemblée générale, les membres présents ont décidé de maintenir la cotisation à son niveau actuel, soit **100 euros**.

Financement des écoles privées.

Nous sommes contraints de poursuivre l'action contre le financement obligatoire des écoles privées. Depuis octobre, un article dans la presse locale indiquant que près de 200 communes de l'Aube sont susceptibles d'être forcées de payer des frais de scolarité et un courrier, totalement inhabituel, de la préfecture dont l'objet est l'évaluation du coût moyen de fonctionnement des écoles élémentaires publiques, présenté dans le cadre des contributions communales et intercommunales entre communes et regroupements pédagogiques, mais qui servira, ne soyons pas dupes, à ce que nous contestons, montrent que ce financement obligatoire des écoles privées se précise fortement.

C'est pourquoi nous vous demandons de photocopier et de nous retourner signée, au siège de l'AMRA, la lettre ouverte aux Maires que vous trouverez au dos de cette brèves infos.

➤ **SECRETAIRES DE MAIRIE**

Le travail devenant de plus en plus complexe et diversifié, il serait souhaitable que les secrétaires de Mairie se regroupent pour dialoguer et échanger leurs expériences sur des sujets d'actualité ou sur des thèmes à déterminer.

Pascale Nosley, secrétaire de mairie de Bouilly, est volontaire pour coordonner et animer cette nouvelle association dont la forme resterait à déterminer. Faites remonter l'information aux secrétaires de Mairie et dites-nous si vous êtes intéressé par ce projet.

➤ **VIDE-GRENIERS**

Nous avons interpellé nos députés et sénateurs sur l'évolution de l'organisation des vide-greniers et nous leur avons fait part de notre inquiétude sur la loi du 2 août 2005. Tous nous ont répondu et vu les nombreuses réclamations sur le plan national, le décret d'application pourrait être assoupli. Nous suivons de très près l'évolution de ce dossier.

➤ **VIOLENCES POLICIERES**

L'Association des Maires Ruraux de France, présidée par Gérard Pelletier, maire de Raze (70), condamne les actes de violence commis par des policiers à l'encontre des maires et notamment du maire d'Istres lors d'une manifestation à Marseille le lundi 12 décembre.

Il n'est, en effet, pas admissible de voir les élus de la république, ceints de leur écharpe tricolore, se faire molester par les forces de police. Ces images déplorables contribueront malheureusement à banaliser aux yeux du grand public les actes d'incivilité et d'agression dont sont de plus en plus fréquemment victimes les maires dans l'exercice de leur mandat.

Les maires ruraux de France apportent leur soutien aux élus de Ouest Provence et demandent que ces débordements soient rapidement condamnés par les pouvoirs publics.

➤ **COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Une circulaire du 23 novembre 2005 précise aux préfets les mesures à prendre dans les prochains mois afin de relancer l'intercommunalité. La relance prévue passe par quatre axes : rationalisation des périmètres, définition de l'intérêt communautaire, exercice effectif des compétences transférées et clarification des relations financières entre les EPCI et les communes.

➤ **PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE**

Plusieurs élus s'étant inquiétés du manque de lisibilité de cette législation, la Préfecture vient de préciser le contenu de cette loi.

La loi a rendu le plan communal de sauvegarde obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvé, ou comprises dans le champ d'application du plan particulier d'intervention. La liste des communes qui ont obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde est jointe à la circulaire.

Pour les communes qui n'ont pas obligation, le maire doit apprécier le bien fondé de ce document pour l'élaborer s'il le juge nécessaire.



